

Développement de l'administration électronique - Dématérialisation des payes - Signature d'une convention avec le Trésor Public et la Chambre Régionale des Comptes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville et le Trésor Public ont signé le 17 octobre 2005 une convention de partenariat entre l'ordonnateur et le comptable, qui prévoit notamment d'encourager le développement de l'administration électronique.

A ce titre, il est prévu de franchir une première étape en dématérialisant les échanges d'informations entre la Ville et les services du Trésor Public, supports de la paye mensuelle des agents de la collectivité.

L'objectif est d'expérimenter ce dispositif dès le début de l'exercice 2008. La Communauté d'Agglomération et le CCAS travaillent de leur côté sur le même calendrier avec l'appui du service Informatique et Télécommunications.

Cette dématérialisation s'inscrira dans le cadre strict fixé par l'Etat et détaillé par la Convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paye des collectivités et établissements publics locaux.

La Ville s'est dotée courant 2007 des moyens informatiques nécessaires, en cours de test sur la fin de l'exercice.

Il convient désormais, comme le prévoit le document cadre cité ci-dessus, de conclure un accord local de dématérialisation. Il précisera le contenu de la dématérialisation et la nature des choix techniques. Il est établi selon un formulaire type et est préalable à la mise en oeuvre de la dématérialisation. Cet accord local prend la forme d'une convention ad hoc tripartite, qui associera la Ville, le Trésor Public et la Chambre Régionale des Comptes, dont l'avis a été sollicité par le Trésor.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de dématérialisation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.